

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 08 avril 2026

DEL20260408_044

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni au siège, Maison Cécile Bocquet, *salle Cécile Bocquet* à REIGNIER-ÉSERY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 1^{er} avril précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 34

Présents : 29

ARBUSIGNY : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTEY ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Jérôme ADOLPHE, Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PERINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe BOYER, Sabine CRETIN, Julia LAHURE, David LIMAL ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Bernard ACHARD, Valérie DECOTTIGNIES, Guillaume GAUTHIER, Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Franck KOËNIG, Valérie LEBEAU, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN,

SCIENTRIER : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

Absents excusés : 5 : Mathieu BADIN, David DE VITO, Nora ZERARI, Bertrand RICHIERO, Stéphanie BRIFFOD,

Pouvoirs : 2 : Mathieu BADIN donne procuration à Isabelle ROGUET ; Nora ZERARI donne procuration à Stéphanie LE MOAL

Votants : 31

Secrétaire de séance : Régine MAYORAZ

DEL20260408_044 - Composition du Bureau Exécutif : détermination du nombre des autres membres du Bureau Exécutif

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres »,

Le Président précise qu'il peut être décidé de renforcer le nombre de membres du bureau afin de permettre une meilleure représentation des exécutifs de chaque commune, et sollicite l'avis de l'assemblée pour adjoindre des membres supplémentaires au bureau.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCIDE** d'adjoindre **UN** membre supplémentaire au bureau exécutif
- **PROCÈDE** à son élection par un scrutin secret uninominal

La Secrétaire de séance
Régine MAYORAZ

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 10/04/2026
Publié, le 10/04/2026